Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213500937-20251218-DEL_2025_207-DE

VILLE DE
Dinard

PÔLE PILOTAGE
Direction générale des services

Date de la convocation : 9 décembre 2025
Nombre de membres en exercice : 33

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze du mois de décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud SALMON, Maire.

Présents : Mmes Marie-Claire MERVIN, Martine GUÉNÉGANT, M Christian FONTAINE, Mme Muriel BEZIEL, M Vincent REMY, Mme Catherine CABOT, M Philippe BECAN, Mme Mirella JEAN DE DIEU, MM Frédéric SOHIER, Kevin STEINBACHER, Christian CHAUFOUR, Mmes Laure ZATORSCHI, Guenhaëlle VEDIE, MM Thierry DE LA FOURNIERE, Jean-Patrick GUIBOUT, Mme Michèle ARMANDARY, MM Eric DYEVRE, Marc LE GUIFFANT, Yannick LOISANCE, Mme Nolwenn GUILLOU, M Bruno DESLANDES, Mmes Catherine GUGUEN-GRACIE, Claudia GAUVIN, M Fabrice LE TOQUIN, Mme Annick PORTES, M Jean-Louis VERGNE, Mme Claude BENEZIT et M Eric GARNIER.

Absents représentés :
- M Joyce DOUMENGE donne pouvoir à Mme Marie-Claire MERVIN
- Mme Eva HELAINE donne pouvoir à Mme Catherine CABOT
- Mme Marion VATAR donne pouvoir à Mme Muriel BEZIEL
- Mme Valérie SIMON donne pouvoir à M Frédéric SOHIER

Monsieur Eric DYEVRE est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Affaire inscrite à l'ordre du jour

SUBVENTIONS

DELIBERATION N°2025/207 – BUDGET COMMUNE – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2025

Présents : 29 **Représentés : 04** **Votants : 33**

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213500937-20251218-DEL_2025_207-DE

En date du 28 avril dernier, le conseil municipal a voté des subventions aux associations pour un montant total de 557 747 euros, à la suite de la commission vie associative du 3 avril. Pour rappel, les crédits inscrits au budget primitif dédiés aux subventions sont d'un montant de 565 000 euros.

L'association Dinard Amical Club avait déposé un dossier incomplet. La commission vie associative, qui s'est réunie le 3 avril dernier, a demandé la mise en attente du dossier au regard des formalités administratives non faites. Après plusieurs relances et un accompagnement du service de la Coordination Vie Associative, l'association Dinard Amical Club (avec ses sections La flèche d'Émeraude, Musculation Force Athlétique, Colline de l'Ours, Eureka) a été dissoute le 18 septembre dernier.
Les 3 anciennes sections ont eu le souhait de créer leur propre association, avec leur fonctionnement respectif et nouveaux noms : Les archers de la Côte d'Émeraude, Dinard Musculation Cardio Fitness, Ludosphère.
Eureka est à présent rattaché à l'association Amicale Laïque de Dinard et continue donc son activité.
Toutes les activités ont été reprises. Dans ce cadre, des demandes de subventions ont été déposées fin novembre et transmises pour avis à la commission vie associative par courriel du 4 décembre 2025.

L'association Vents et Marées a déposé un projet de demande de subvention. L'avis de la commission a été sollicité par courriel en date du 4 décembre 2025 et il est proposé d'attribuer une subvention pour équipement d'un montant de 800 euros, portant ainsi le montant total des subventions à 561 747 euros.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission « Vie associative » du 5 décembre 2025,

Considérant l'arrêt de la Cour d'appel de Versailles du 24 janvier 2008 stipulant qu'une délibération accordant une subvention à une association à laquelle ont pris part des conseillers municipaux présidents et membres de l'association est illégale, le maire invite les membres du Conseil municipal présidents ou membres d'associations cités dans la présente délibération à quitter la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article 1er : D'approuver le vote des subventions telles que figurant dans le tableau ci-dessous :

Nature	Nom de l'association	Montants des subventions - séance du 15 décembre 2025
65748	*Archers de la Côte d'Émeraude (subvention exceptionnelle)*	700,00 €
65748	*Dinard Musculation Cardio Fitness (subvention exceptionnelle)*	1 000,00 €
65748	*Ludosphère (subvention exceptionnelle)*	1 500,00 €

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213500937-20251218-DEL_2025_207-DE

65748	*Vents et Marées (subvention d'équipement)*	
TOTAL		**4 000,00 €**
TOTAL SUBVENTIONS 65748 - au précédent Conseil municipal du 28 avril 2025		**557 747,00 €**
TOTAL GÉNÉRAL SUBVENTIONS 65748		**561 747,00 €**

Article 2 : D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à verser en tant que de besoin, tout ou partie, par voie d'acompte dans ce dernier cas, les montants des subventions attribuées par la présente délibération.

Pour extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

A DINARD, le 16 décembre 2025

Le secrétaire de séance

Eric DYEVRE

MAIRIE DE DINARD
Ille-et-Vilaine

Le Maire

Arnaud SALMON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du C.G.C.T., le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, celle-ci ayant été transmise au représentant de l'Etat, le 18 DEC. 2025 et affichée en Mairie, le 18 DEC. 2025

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213500937-20251218-DEL_2025_207-DE